



Assuance auto constructeur

Par Visiteur

Je suis auto-constructeur,j'ai quelques fois recour a des aides extérieures(amis famille)
est ce légal?
ou puis je souscrire une assurance pour ces amis ou pour ma famille?(si cela existe)
merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

je suis auto-constructeur,j'ai quelques fois recour a des aides extérieures(amis famille)
est ce légal?

L'autoconstruction n'étant pas réglementée et ne donnant lieu à l'établissement d'aucun contrat entre deux parties, vous pouvez tout à fait demander de l'aide à des amis ou de la famille.

ou puis je souscrire une assurance pour ces amis ou pour ma famille?(si cela existe)

A ma connaissance, ce type d'assurance n'existe pas. Il convient d'appliquer leur assurance responsabilité civile si quelqu'un se blesse mais c'est à peu près tout.

Très cordialement.

Par Visiteur

Je pensais qu'il pouvait exister une association qui moyenant une cotisation annuelle pouvait assurer les personnes qui venaient m'aider(mais il est parfois difficile de dicerner entraide et travail "illégal")
merci pour votre réponse

Par Visiteur

Cher monsieur,

je pensais qu'il pouvait exister une association qui moyenant une cotisation annuelle pouvait assurer les personnes qui venaient m'aider(mais il est parfois difficile de dicerner entraide et travail "illégal")

Pas à ma connaissance! Je ne vois pas très bien ce qu'une assurance supplémentaire pourrait leur apporter.

Quant au travail illégal, dans la mesure où vos amis ne sont pas rémunérés, vous ne risquez rien.

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci pour ces renseignements